Centre intégré	
universitaire de santé	
et de services sociaux	
de l'Est-de-	
l'Île-de-Montréal	-
Ouábac	of of
Ouebec	* *

## REQUÊTE POUR LE SERVICE DE LA MÉDICATION LORS

Adressographe

- D'UN CONGÉ TEMPORAIRE OU
- D'UN TRANSFERT VERS UN CH ou CHSLD / TOUT AUTRE CENTRE
  - o Accorder un **minimum de 3 heures** pour le service.
  - Les demandes doivent être envoyées au moins 3 heures avant la fermeture de la pharmacie de l'installation.
  - Lors d'un congé, si les médicaments servis incluent des narcotiques, benzodiazépines ou autres médicaments contrôlés, la personne autorisée doit venir les chercher à la pharmacie.
  - Lors d'un transfert, il est IMPOSSIBLE de demander des changements à la suite d'une modification de prescription une fois le service de la médication fait. Les modifications seront prises en charge par le centre qui admet l'usager.
  - o Lors de certains transferts, une FADM 7 jours sera imprimée en date de la préparation du service.

	☐ Congé temporaire (compléter le tableau ci-dessous)					
	Date du départ :	Heure :				
	Date du retour :	Heure :				
☐ Transfert vers un CH ou CHSLD / TOUT AUTRE CENTRE (voir les règles au verso)  Note : Aucun narcotique, benzodiazépine ou autre médicament contrôlé ne sera servi.						
	Spécifier le nom de l'installation :	Spécifier le nom de l'installation :				
	Date du transfert :	Heure :				
SERVICE DES MÉDICAMENTS POUR UN CONGÉ TEMPORAIRE						
	Les médicaments à prise régulière	eront servis d'emblée				
	Les médicaments à prise PRN   ne seront pas servis si non-inscrits ci-dessous:					
Médicaments à prise PRN Quantité to						
	Spécifier si injecta	pour la durée du congé				
	(incluant les narcotiques, benzodiazépines et a	temporaire				
	☐ Lors du service d'un opioïde, apposer l'autocollant fiche de renseignements « Médicaments opioïdes					

## Règles de base lors d'un transfert d'un usager vers un CH ou CHSLD / TOUT AUTRE CENTRE

- Compléter et faire parvenir le formulaire prévu à cet effet à la pharmacie le plus tôt possible (minimum 3 heures avant la fermeture de la pharmacie de l'installation).
- Toujours faire suivre les médicaments à usage multiple de l'usager lors d'un transfert (pompes, onguents, solutions ophtalmiques, etc.).
- Toujours inclure une photocopie de la FADM en cours. Cette FADM pourra être utilisée en attendant l'ouverture de la pharmacie de la future installation.
- Dans certains cas, la pharmacie du CH fera l'impression d'une FADM 7 jours qui pourra être utilisée après le transfert. Le cas échéant, cette FADM ne tiendra pas compte des modifications de prescription faites après le service de la médication.
- Si la médication est reçue en quantité insuffisante, la future installation doit se référer aux procédures pour le service des médicaments en-dehors des heures d'ouverture.

Type de transfert	Période	Préparation des médicaments « Compléter le formulaire au recto »	Émission d'une nouvelle FADM par la pharmacie du CH
CH → CHSLD ou CH → TOUT AUTRE CENTRE	En tout temps	La pharmacie du CH sert les médicaments (sauf les narcotiques, benzodiazépines et les autres médicaments contrôlés) (jusqu'à 17 heures inclusivement) du prochain jour ouvrable du CHSLD ou du centre. (Attention aux jours fériés du CHSLD / Centre)	FADM 7 jours
CHSLD → CHSLD ou CHSLD → TOUT AUTRE CENTRE	En tout temps	L'unité de soins fait suivre la lisière de médicaments et <b>tous</b> les autres médicaments de l'usager (sauf les narcotiques, benzodiazépines et les autres médicaments contrôlés).	NON
сн → сн	En tout temps	Aucun service de médicaments	NON
CHSLD → CH	En tout temps	Aucun service de médicaments	NON